

Compte rendu
Réunion du Bureau Communautaire du Lundi 09 JUILLET 2012
au siège 34 Grand'Rue à Rombas

Sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER

L'an DEUX MILLE DOUZE, le NEUF du mois de JUILLET à 18h30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 2 juillet 2012.

Présents : MM. FOURNIER, DIEDRICH, Mme BELLONI, MM. DROUIN, WATRIN, MATELIC, MULLER (à partir du point 3.2), SERREDSZUM, VOLLE, ARGUELLO et PIERON

Membre ayant donné procuration : M. CORRADI à M. MATELIC
M. SCHWEIZER à M. VOLLE

Absent excusé : MM. MULLER (du point 1.1 au point 3.1) et HALTER

Absent : néant

Présents sans voix délibérative : MM. LOGNON, FELLY, Mlle FANTINEL et Mme STEINMETZ

Le Président ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

1. LOGEMENT ET CADRE DE VIE

1.1 DB 2012-55– Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) – Versement de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DECIDE de procéder au versement d'une subvention dans le cadre de « l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat » aux conditions et à divers particuliers pour un montant total de 1 300,00 €.

2. ENVIRONNEMENT

2.1 DB 2012-56- Soutien aux projets liés à l'environnement et au paysage – Mise en place d'un fond de concours

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DECIDE de valider le règlement d'attribution des aides communautaires pour le soutien aux projets liés à l'environnement et au paysage (ci-joint en annexe).

3. PETITE ENFANCE

3.1 DB 2012-57- Construction d'une structure multi-accueil à Sainte Marie aux Chênes – Attribution des marchés

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- AUTORISE le Président à signer les marchés correspondant à la construction de la structure multi accueil à Sainte Marie aux Chênes avec les entreprises indiquées ci-dessous :

LOT N°	Description	Entreprise attributaire	Montant négocié HT	Option retenue
1	VRD-Espaces Verts	MULLER TP	107 640,72 €	- 870 €
2	Gros œuvre	BEROC&fils	201 736,12 €	
3	Charpente Bois	Charpente&créations	221 230 €	
4	Étanchéité	EMB	99 831,03 €	
5	Menuiseries Ext. mixtes	BONCHER	128 548,29 €	
6	Métallerie Serrurerie	LEFEVRE	8 349,80 €	
7	Plâtrerie-Cloisons-Doublage	NESPOLA	79 998,05 €	
8	Menuiseries Int. Bois	BKM Agencement	90 312,54 €	
9	Carrelages Faïences	TERRA MOS	35 819,22 €	

10	Revêtements Sols Souples	QUALISOL	14 890,93 €	
11	Peinture – Revêtements muraux	MASCI	23 297,83 €	283,84 €
12	Isolation Ext.	UGUR DENIZ	97 430,90 €	
13	Chauffage ventilation	LORRY	153 000 €	45 226,78
14	Plomberie Sanitaire	LORRY	42 000 €	
15	Electricité	SETEA	110 000 €	
16	Equipement cuisine	TECNAL	12 015,78 €	
TOTAL (avec OPTIONS)			1.470.741, 83 € HT	

3.2 DB 2012-58- Relais parents d'assistant(e)s maternel(le)s – Participation financière du département - Convention

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer la convention à passer avec la Département de la Moselle pour l'attribution d'une subvention liée aux frais de fonctionnement du Relais Parents Assistants Maternels de la CCPOM.

3.3 DB 2012-59 - Halte-garderie de Rombas – Passation d'une convention avec la Fédération « Léo Lagrange »

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DONNE un accord de principe sur l'indemnisation de la Fédération « Léo Lagrange » pour les congés payés 2011 non soldés de l'ensemble du personnel communautaire affecté à cette structure et transféré par voie de détachement depuis le 1^{er} janvier 2012 qui sera formalisé dans le cadre d'un prochain avenant au contrat de délégation de service public.

4. AMENAGEMENT DE L'ESPACE

4.1 DB 2012-60 -Redéploiement du site sidérurgique de la Vallée de l'Orne – Etude prospective – Modification du périmètre

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'étendre le périmètre opérationnel de l'étude de redéploiement du site sidérurgique de la Vallée de l'Orne, initialement limité au site de « Moulin Neuf » (Amnéville/Rombas), à l'ensemble de la zone en friche qui s'étend sur près de 350 ha
- ACCEPTE la proposition de la Communauté de Communes du Sillon Mosellan de participer au financement de cette étude à parité avec la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle
- Et AUTORISE le Président à signer la convention à passer avec la Communauté de Communes du Sillon Mosellan

5. ADMINISTRATION GENERALE

5.1 DB 2012-61 - Extension des locaux de la CCPOM – Acquisition des locaux existants

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de procéder à l'acquisition du bâtiment situé au 34 Grand'Rue , Section 2 n° 4 pour un prix Hors Taxes de TROIS CENT SOIXANTE DIX MILLE EUROS (370.000,00 €) conformément à l'avis du Directeur Régional des Finances Publiques de Lorraine et du Département de la Moselle (Département des Domaines)
- AUTORISE le Président à signer la convention préalable à passer avec la Ville de ROMBAS

5.2 DB 2012-62- Extension des locaux de la CCPOM – Travaux – Choix de la procédure de passation des marchés

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de retenir la procédure adaptée pour la réalisation des travaux d'extension des locaux de la CCPOM, selon un phasage en trois grands lots comme indiqués ci-après :

LOT 1 : Clos couvert

- Terrassement génie civil ;
- Gros-œuvre ;
- Charpente métallique ;

- Couverture zinguerie ;
- Menuiseries extérieures ;
- ...

LOT 2 : Technique

- Chauffage, ventilation, climatisation ;
- Electricité, basse tension, courants faibles, télécom, internet ;
- Sanitaires ;
- ...

LOT 3 : Finitions

- Menuiseries intérieures ;
- Plâtrerie, cloisons, faux-plafonds ;
- Revêtement de sols, carrelages, faïences ;
- Peintures, revêtements muraux ;

9. INFORMATION ET COMMUNICATIONS

- Tableau de bord d'activités au 30/06/2012
- Tableau de bord financier au 30/06/2012
- Tableau de bord « ordures ménagères » au 31/05/2012
- Tableau de bord « opération ravalement de façades » au 30/06/2012
- Tableau de bord « Amélioration de l'habitat PIG » au 30/06/2012
- Tableau de bord « Autorisation d'Urbanisme » au 30/06/2012
- Etat d'avancement du SCOTAM
- Autres communications

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h35.



Le Président

Lionel FOURNIER

ANNEXE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ORNE MOSELLE

**REGLEMENT D'ATTRIBUTION
DES AIDES
COMMUNAUTAIRES POUR
LE SOUTIEN AUX PROJETS
PEDAGOGIQUES LIES A
L'ENVIRONNEMENT ET AU
PAYSAGE**



Communauté de Communes du Pays Orne Moselle – 34 Grand'Rue – 57 120 ROMBAS

Téléphone : 03 87 58 32 32 - Site internet : www.cc-pays-orne-moselle.fr

Préambule

Le présent dispositif de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle se situe dans le cadre de sa compétence de protection et de mise en valeur de l'environnement, et du Plan Paysage dont elle s'est dotée en 2008.

L'intervention financière de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle en faveur de l'éducation à l'environnement et au paysage vise à soutenir et développer les actions engagées par les associations et autres organismes dans ce domaine.

Article 1 : Désignation

Seront financés dans le cadre de cette opération, les projets permettant :

- De découvrir le patrimoine environnemental et naturel (paysages naturels, faune, flore...)
- De sensibiliser à la protection de ce patrimoine
- De mettre en valeur le patrimoine environnemental et naturel, et le patrimoine bâti exemplaire
- de conception et d'implantation de panneaux pédagogiques en faveur de l'éducation à l'environnement et au paysage.

Article 2 : Périmètre

Dans les limites et les conditions fixées par ce présent règlement, cette campagne concerne l'ensemble du territoire communautaire.

Article 3 : Bénéficiaires

Pourront prétendre à ces aides, les communes, les associations locales et les groupements associatifs œuvrant dans le domaine de l'environnement, et notamment dans l'information et la sensibilisation à la préservation de la faune et la flore locales.

Article 4 : Conditions d'éligibilité

Il est précisé que les projets seront examinés dans leur ordre d'arrivée à la CCPOM par la commission en charge de ce dispositif.

Les subventions communautaires seront accordées sous réserve que les projets déposés concernent :

- le soutien aux manifestations : information et sensibilisation à l'environnement et au paysage
- les outils pédagogiques : la conception et la pose de panneaux pédagogiques, les jeux et les animations

Article 5 : Montant de la subvention

Les subventions octroyées le seront dans la limite des crédits inscrits au budget.

Le montant de la subvention est de 50% du coût hors taxes des travaux subventionnables dans une limite de 10 000 € d'aide. Le bureau communautaire se réserve la possibilité de majorer ce plafond dans la limite des crédits inscrits au budget et si le projet le justifie.

La participation financière de la Communauté de Communes ne pourra excéder la part restant à charge du porteur de projet.

**Fait à Rombas, le
Le Président de la CCPOM,**

Lionel FOURNIER